
Études sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse

Aperçu de la situation actuelle et recommandations politiques

Mai 2017

Kaspar Burger
Sascha Neumann
Kathrin Brandenburg

Table des matières

Avant-propos	3
Introduction	4
Offre et demande	5
Qualité et développement de la qualité	8
Coordination et gouvernance dans le domaine de la petite enfance	10
Qualifications et professionnalisation du personnel	12
Financement des offres	13
Aspects de la FAE-PE relatifs à l'économie, à l'égalité homme-femme et à la politique familiale	14
Aspects transversaux relatifs à la politique en matière de recherche	19
Bibliographie	20

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

Département des sciences de l'éducation
Rue P.-A. de Faucigny 2
CH-1700 Fribourg

UNIVERSITÉ DE GENÈVE (VALAIS CAMPUS)

Centre interfacultaire en droits de l'enfant
Case postale 4176
CH-1950 Sion 4

Études sur la formation, l'accueil et l'éducation
de la petite enfance en Suisse
Mai 2017

Mandant

Jacobs Foundation

Auteurs

Kaspar Burger
Sascha Neumann
Kathrin Brandenburg

Mise en page

BLYSS Brand Identity, Zurich

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

Un nombre non négligeable d'études internationales nous apprennent que le «dosage» exact et le bon alliage de solutions d'accueil extrafamiliales de qualité pour les enfants pendant leurs premières années de vie sont les ingrédients indispensables d'un parcours éducatif réussi et sont susceptibles d'améliorer les chances de succès dans la vie. Mais admettons-le: beaucoup de choses restent inexplorées – principalement en ce qui concerne la qualité – et les statistiques dont nous disposons en Suisse dans ce domaine sont maigres.

La Fondation Jacobs s'engage pour une politique globale de la petite enfance afin de contribuer à une meilleure équité des opportunités et à un rendement éducatif élevé. Pour que les arguments en faveur d'une politique de la petite enfance reposent sur des bases solides, il nous a paru nécessaire de procéder à un état des lieux des connaissances dans ce domaine en Suisse.

Dans la présente étude, il s'agit essentiellement de savoir si la compatibilité entre travail et vie de famille en Suisse est effectivement simple à réaliser et si les familles défavorisées ont accès aux offres du système de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance. Dans ce contexte, il faut s'interroger sur la question de la qualité: comment évalue-t-on la qualité dans les crèches, quels en sont les aspects politiques, et quelle est la réponse des cantons et des communes à ce sujet? Nous voulions aussi savoir quelles informations sont disponibles sur ce sujet et sous quelle forme les milieux économiques participent au domaine de la petite enfance.

L'étude parvient à la conclusion que pour bon nombre de ces interrogations, la réponse est modérément positive et qu'en Suisse, les chiffres qui nous permettraient d'établir une feuille de route solide font défaut. Il manque surtout une infrastructure dédiée aux recherches et des données chiffrées à l'échelle nationale, deux instruments qui permettraient d'avoir une compréhension globale de la situation et de tirer les conclusions et recommandations qui s'imposent.

Dans l'optique d'une politique globale de la petite enfance, ces clés sont indispensables si l'on veut prendre des mesures efficaces qui visent principalement le bien des enfants et leur développement. Une telle politique a, selon nous, le mérite de garantir principalement le bien de l'enfant et de permettre le développement de celui-ci avec le meilleur taux de succès possible. Dans cette mesure, elle profitera également à toute la famille. La petite enfance est une tâche commune relevant des services de l'éducation, des affaires sociales et de la santé. Cette mission doit se décliner à tous les niveaux: depuis la protection individuelle accordée à un enfant en particulier jusqu'à l'aménagement de conditions-cadres favorables pour tous les enfants et toutes les familles. Dans une telle perspective, les mesures de politique familiale et de politique de l'intégration sont à la croisée de tous les chemins. La politique de la petite enfance doit aussi avoir un impact positif pour le marché du travail: elle proposera des modèles de travail flexibles et favorisera l'aménagement de solutions d'accueil de qualité et supportables financièrement qui permettront aux parents de rester sur le marché de l'emploi. Enfin, un tel système profite également à l'économie nationale et à la société en général: en effet, des enfants adéquatement encouragés et accompagnés deviendront des adultes mieux qualifiés, capables de participer plus activement au système fiscal et moins exposés aux comportements à risque.

La Fondation Jacobs entend donc s'engager davantage dans le domaine de la recherche (fondamentale) sur le thème de la petite enfance en Suisse, afin qu'il soit possible de poser les bases solides d'une politique efficace et adaptée aux conditions de la Suisse.

Nous vous souhaitons une lecture passionnante et espérons vous avoir à nos côtés dans cette entreprise afin de bénéficier de votre regard critique.



Sandro Giuliani

Directeur et délégué du Conseil de la Fondation Jacobs

Introduction

Le Centre universitaire pour l'éducation de la petite enfance à Fribourg et le Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève ont été chargés par la Fondation Jacobs d'élaborer un Rapport sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance (FAE-PE) en Suisse (cf. Burger, Neumann & Brandenberg, 2017). Ce rapport fournit un aperçu des études publiées jusqu'en 2016. L'objectif était de renseigner sur l'étendue des connaissances scientifiques concernant les thèmes et les problématiques de la FAE-PE, et sur les éventuelles lacunes existantes nécessitant davantage de recherches. Nous n'avons pas collecté de données supplémentaires. Sur la base des renseignements et des études disponibles, nous avons cependant réalisé un état des lieux, inédit pour la Suisse, des recherches menées dans le domaine de la FAE-PE.

La présente version condensée rassemble les observations principales du Rapport qui ont conduit à formuler des **recommandations** pour une politique durable et moderne de la petite enfance en Suisse. Compte tenu des thématiques traitées dans le Rapport, **sept champs d'action** peuvent être définis qui, outre des considérations liées à la politique d'accueil et d'éducation, englobent également certains aspects relevant de la politique en matière de recherche:

- Offre et demande
- Qualité et développement de la qualité
- Coordination et gouvernance dans le domaine de la petite enfance
- Qualifications et professionnalisation du personnel
- Financement des offres
- Aspects relatifs à l'économie, à l'égalité homme-femme et à la politique familiale
- Aspects transversaux concernant la politique en matière de recherche

Les recommandations politiques formulées ici ne couvrent en aucun cas l'ensemble des actions nécessaires au niveau politique pour la FAE-PE. Il faut savoir, d'une part, que ces recommandations concernent uniquement les thèmes faisant l'objet des recherches dont le Rapport donne un aperçu. D'autre part, cette restriction s'explique par le fait que l'on ne s'est intéressé qu'aux recommandations pouvant s'appuyer sur des études existantes et des informations vérifiables, ou tout au moins sur une base similaire (d'autres domaines politiques pertinents sont par ailleurs évoqués dans le Rapport pour dresser un bilan de la situation). Le présent résumé entend donc fournir une première contribution à une politique suisse de la petite enfance qui soit basée sur des faits. Il ambitionne d'être une **note de politique** permettant de fournir aux décideurs politiques et administratifs le bilan d'une analyse complète de la situation, et de mettre ces informations à la disposition des milieux spécialisés sous une forme concise et aisément compréhensible. À noter que les recommandations qui en résultent ne vont pas dans le sens d'une prise en charge massive et systématique des enfants par des tiers, ni dans le sens d'une exploitation aussi poussée que possible du potentiel de main d'œuvre que représentent les parents sur le marché du travail. Le but visé est plutôt de faire valoir l'idée selon laquelle, idéalement, tous les parents, toutes les familles et tous les enfants bénéficieraient d'une offre d'accueil de qualité, adaptée à leur situation de vie et surtout, **qui soit en adéquation avec leurs besoins**. Il s'agit en particulier de favoriser le bien-être et les perspectives d'avenir des enfants vivant en Suisse.

Nous souhaitons à toute personne intéressée une lecture passionnante et espérons que, grâce à cette version condensée du Rapport, nous aurons apporté un ensemble compact d'informations stimulantes et une base décisionnelle utile à la mise en place future d'un système de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance en Suisse, de même qu'une orientation précieuse pour les recherches qui y seront associées.

Offre et demande

Éliminer les disparités – développer les offres en fonction des besoins

En comparaison avec d'autres pays, le taux de fréquentation d'établissements FAE-PE en Suisse est longtemps resté nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (Stamm et al., 2009, p. 23; UNICEF, 2008, p. 21) ou de l'UE (EACEA & Eurydice, 2014, p. 65; Ermert Kaufmann et al. 2008, p. 23). La Suisse a donc, dans l'ensemble, entamé **tardivement** le développement des offres FAE-PE. Si l'on en croit cependant les analyses statistiques les plus récentes, on observe qu'actuellement, le taux de prise en charge institutionnelle est d'environ 41% pour les enfants de moins de 3 ans en Suisse, donc plus élevé que la moyenne des pays de l'UE, dont le taux est de 28% (Office fédéral de la statistique (OFS), 2016a). Cette situation est due notamment à la Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants et au lancement, en 2003, du programme d'incitations qui l'accompagne et qui a considérablement fait augmenter l'offre de places (Office fédéral des assurances sociales (OFAS), 2016).

Malgré l'évolution observée ces dernières années, force est de constater que les places créées sont tout sauf équitablement réparties entre les différents cantons et communes. L'augmentation du nombre de places en crèche s'est produite plus nettement dans les cantons et régions à forte urbanisation ainsi qu'en Suisse romande et au Tessin que dans les autres parties du pays (OFAS, 2016; Mirante, Galli & Giudici, 2016; Neumann et al., 2015). Autrement dit, les disparités régionales qui existaient en matière d'offres d'accueil n'ont pas été atténuées par le programme fédéral; au contraire, elles se sont poursuivies, voire amplifiées (OFS, 2016a; Neumann et al., 2015). Résultat: en comparaison internationale, le retard constaté en Suisse en matière de structures d'accueil de jour pour enfants est toujours une réalité dans le paysage des offres actuelles. Cette lacune concerne principalement les jeunes enfants de moins de 4 ans. Même après plusieurs années d'application du programme fédéral d'incitation, on observe toujours le même schéma d'inégalité, qui s'articule selon les axes «ville-campagne» et «est-ouest» (OFS, 2016a; Neumann et al., 2015; cf. également Schulte-Haller, 2009, p. 27). La figure 1 ci-dessous illustre cette réalité en montrant les différences du nombre de places d'accueil par enfant au niveau communal. On observe que les zones marquées en rouge indiquent des espaces fortement urbanisés comme la ville de Zurich ou l'arc lémanique, et qui sont plus fréquentes en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.

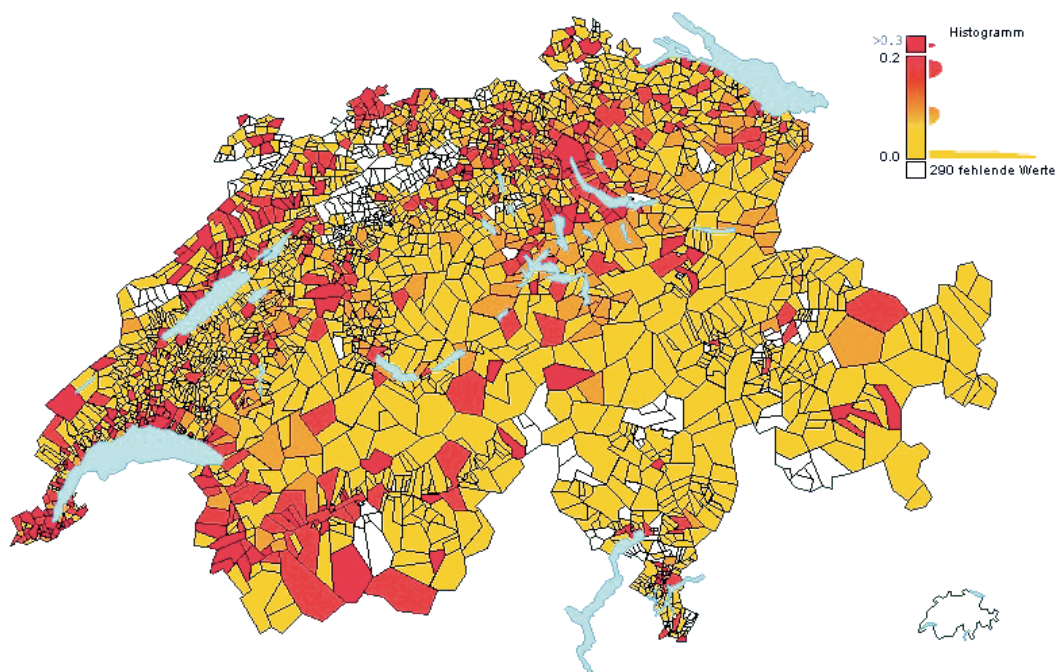


Figure 1. Illustration des disparités régionales du nombre de places d'accueil par enfant et par commune; âge concerné: entre 0 et 3 ans (marge 0,0–0,3 place d'accueil par enfant). Source: Schwab et al. (2014).

OFFRE ET DEMANDE

La situation en Suisse n'est pas seulement spécifique eu égard à la répartition inégale des offres d'accueil; elle l'est aussi en comparaison internationale: il s'avère que le temps de séjour hebdomadaire des enfants de moins de trois ans dans un cadre institutionnel, autrement dit dans un environnement de FAE-PE formel¹ (crèche, parent de jour) est considérablement plus bref que dans bon nombre d'autres pays européens. En effet, avec à peine 18 heures, ce temps est nettement moins long qu'en moyenne européenne, où ce chiffre est de 27,4 heures par semaine (OFS, 2016b).

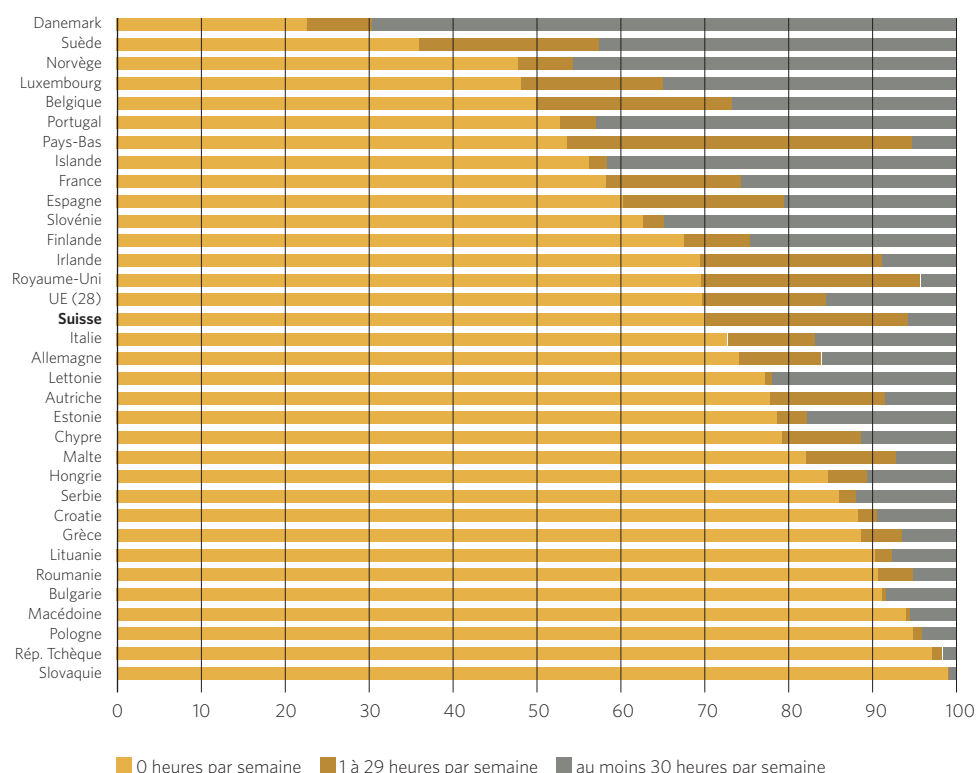


Figure 2. Proportion (%) d'enfants de moins de 3 ans en fonction du nombre d'heures de prise en charge hebdomadaire dans un cadre formel en 2015 (les données pour la Suisse datent de 2014).

Source: Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/database>).

La figure 2 montre les inégalités entre différents pays de l'UE sur le plan de la durée d'utilisation de l'accueil formel pour les enfants de moins de trois ans. La durée relativement réduite que les enfants passent, en Suisse, dans des structures formelles de jour permet de conclure que par rapport aux cadres non formels (membres de la parenté, voisins, nounous privées, etc.), ces solutions continuent à jouer un rôle secondaire (OFS, 2016b; kibesuisse & Réseau suisse d'accueil extra-familial, 2015, p. 3). Cette observation montre que pour un grand nombre d'enfants, les solutions institutionnelles ne représentent qu'une partie de leurs arrangements de prise en charge. Pour une politique d'accueil visant l'adéquation avec les besoins, ce constat signifie qu'elle ne doit pas se concentrer uniquement sur le développement des offres formelles, mais qu'elle doit plutôt miser sur la diversité des solutions de prise en charge.

Les études et rapports établis à l'aide de données statistiques et qui tiennent compte aussi bien de l'offre que de la **demande** en matière de FAE-PE ne sont pas encore disponibles en Suisse, ou reposent sur des informations depuis longtemps désuètes. Néanmoins, les études et les données existantes sur l'**utilisation**, et son **intensité**, des offres d'accueil de type formel montrent que l'aspect déterminant ne réside pas uniquement

¹ Pour l'Office fédéral de la statistique, l'«accueil institutionnel» comprend à la fois les structures de jour, les crèches et les offres organisées sous forme de famille de jour. Dans la présente publication, le terme «formel» est synonyme d'«institutionnalisé».

OFFRE ET DEMANDE

dans la disponibilité des offres, mais également, et même dans une plus grande mesure, dans les conditions socio-économiques des parents ou des familles (revenu, activité lucrative, niveau de formation), ces aspects jouant un rôle primordial dans la décision de recourir ou non à une offre d'accueil (Abrassart & Bonoli, 2015 ; Burger, 2012a, 2012b; Knoll, 2016; Schlanser, 2011a, 2011b; Schmid, Kriesi & Buchmann, 2011; Stamm et al., 2012). Il apparaît donc important, s'agissant du développement des offres d'accueil, de prendre en considération l'influence des facteurs socio-économiques sur la demande. Cette observation est particulièrement pertinente sous l'angle de l'accessibilité des offres, car les enfants, les parents et les familles profiteront d'un développement dans ce domaine uniquement si les coûts paraissent supportables (cf. à ce sujet la partie «Aspects de la FAE-PE relatifs à l'économie, à l'égalité homme-femme et à la politique familiale»). Dès lors, le coût représente un facteur primordial qui détermine si l'offre peut être considérée comme répondant à un besoin ou non.

RECOMMANDATION

Pour savoir si et comment il faut poursuivre le développement du domaine de la FAE-PE en Suisse, il convient de prendre en considération divers aspects. Sur le plan politique, cela signifie qu'il ne suffit pas d'augmenter le nombre de places et de structures. Il s'agira surtout, à l'avenir, de viser un développement répondant aux besoins, de tenir compte de l'accessibilité des offres et des souhaits concrets des parents, des familles et des enfants, et de veiller à ce que les offres FAE-PE soient correctement réparties dans les régions. Le but n'est pas non plus d'aménager une offre obligatoire et uniforme. Il s'agit plutôt de veiller à ce que la diversité des formes actuelles de FAE-PE puisse subsister dans les différentes parties du pays (pour autant qu'elle soit fonctionnelle) et de donner la possibilité à tous les parents, familles, enfants, de choisir une solution d'accueil répondant à leurs besoins.

Institutionnaliser les rapports réguliers sur l'éducation et l'accueil pour le domaine de la petite enfance

En comparaison internationale, il est indéniable que la Suisse accuse un retard important sur le plan de l'établissement de rapports réguliers sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance. On le constate en particulier lorsque certains rapports font complètement l'impasse sur les informations relatives au domaine de la FAE-PE en Suisse (p. ex. EACEA & Eurydice, 2009; OCDE, 2011), parce que ces dernières ne sont pas collectées régulièrement ou systématiquement. Une comparaison intercantonale des données concernant la demande, l'utilisation et les offres en matière d'accueil extra-familial débouche également sur de grandes disparités, ce problème étant toutefois dû en partie à de grandes différences quant à la manière dont les données sont collectées (cf. Neumann et al., 2015). Les grandes villes publient régulièrement des données sur l'accueil d'enfants par des tiers, mais les cantons ou les régions périphériques ne livrent quasiment rien sur l'accueil extra-familial. Encore une fois, les données proviennent de sources différentes en fonction des régions et ne sont donc guère comparables entre elles (cf. notamment Bonoli & Vuille, 2013; Feller & Bucher, 2013; Jugendumt der Stadt Bern, o.J.; Knittel et al., 2011).

RECOMMANDATION

Pour pouvoir mettre en place une gestion ciblée du domaine de la FAE-PE sur les plans éducatif et socio-politique, et pour parvenir à développer des structures répondant aux besoins, il est indispensable de disposer d'une statistique nationale permanente sur l'accueil des enfants. Il est urgent qu'une action politique soit menée à cet égard. Enfin, ce besoin ne s'étend pas qu'à des projets de recherche isolés; il s'agit d'établir un système de suivi des solutions d'accueil qui tienne compte de l'offre autant que des conditions de vie des familles et des enfants qui utilisent ces offres. Il faut donc viser la création d'une infrastructure de recherche, y compris l'aménagement des bases légales nécessaires. À cet égard, on peut citer comme exemple la statistique officielle de l'enfance et de la jeunesse en Allemagne qui, non seulement bénéficie d'un ancrage dans la loi sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse, mais dont les chiffres permettent de publier des données et des analyses sur l'évolution du domaine en question, notamment par le biais de l'Office fédéral allemand de la statistique ou du service de statistique de l'enfance et de la jeunesse (Deutsches Jugendinstitut e.V./TU Dortmund).

Qualité et développement de la qualité

Faire le point sur le développement de la qualité

Les recherches menées au niveau international montrent qu'un accueil de qualité pour les enfants a un impact positif à long terme et qu'il favorise l'égalité des opportunités. Il est également établi que lorsque la qualité est insuffisante, l'impact de l'accueil est nul, voire contreproductif pour le développement (Burger, 2010, 2015). Ce constat vaut particulièrement pour les enfants de moins de 3 ans et encore plus spécialement pour ceux de moins d'un an, indépendamment du statut socio-économique des parents. Il est encore trop tôt pour dire si ces observations peuvent être transposées telles quelles au cas de la Suisse. Il n'existe à ce jour aucune étude ayant examiné en détail la qualité de l'accueil dans les structures de jour en Suisse pour les enfants d'âge préscolaire. Il n'est donc guère utile de commenter ce sujet. Les quelques études existantes ont été réalisées avec des instruments de mesure disparates, en utilisant un échantillonnage restreint et en se concentrant parfois uniquement sur quelques aspects de la qualité (cf. notamment Perren, Frei & Herrmann, 2016; Pierrehumbert, Ramstein, Karmaniola, Miljkovitch & Halfon, 2002).

RECOMMANDATION

Il serait souhaitable, afin d'identifier les lacunes de développement dans notre pays, de mener une vaste étude sur la qualité dans le domaine institutionnel de la FAE-PE en Suisse, en effectuant des recherches qui tiennent compte d'une évaluation de la qualité en fonction des sensibilités culturelles et qui reflètent autant les aspects structurels que ceux liés aux processus (p. ex. selon la norme QualiIPE). Jusqu'à présent, on s'est surtout intéressé à la conception de nouveaux instruments ou programmes d'évaluation de la qualité, et moins à la recherche sur la qualité elle-même.

Amener la qualité des processus au centre des priorités

Au niveau national, l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE) prévoit que les structures d'accueil des enfants doivent posséder une autorisation délivrée par l'autorité de tutelle. Cette autorisation n'est accordée que si l'établissement remplit toute une série de conditions. Ces exigences, qui concernent en particulier la qualité de la structure (financement, locaux, sécurité, hygiène, alimentation, qualification du personnel, ratio d'encadrement), sont toutefois formulées de manière très souple et laissent aux cantons une certaine marge de manœuvre quant à leur interprétation (Meyer et al., 2002, p. 33). Une étude de la situation réalisée par Ecoplan (2016) montre qu'aujourd'hui, les directives cantonales exigent souvent un concept pédagogique, mais que sur le plan du contenu, il existe un flou généralisé quant aux exigences (ibid., p. 16). Les aspects considérés concernent surtout la **qualité de la structure**, mais ceux ayant trait à la **qualité des processus** (p. ex. genre d'interaction, sensibilité) sont presque totalement ignorés. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) (Christen et al., 2011) recommande dès lors aux cantons de prendre en compte la qualité pédagogique des processus et la gestion de la qualité dans leurs directives pour les structures d'accueil extra-familial.

En Suisse, il existe néanmoins à l'heure actuelle différents instruments servant au contrôle ou au développement de la qualité. Outre le **Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse** (Wustmann Seiler & Simoni, 2012), dont la vocation est de favoriser le développement de la qualité des processus dans les crèches, il existe diverses initiatives poursuivant le même but: les **parcours d'éducation et d'apprentissage (Bildungs- und Lerngeschichten (BULG))**, Marie Meierhofer Institut für das Kind par exemple, qui constituent un instrument d'observation et de documentation dont l'objectif est d'offrir une contribution décisive à la mise en œuvre du cadre d'orientation. Le projet de crèches à vocation éducative «**Bildungskrippen**» (bildungskrippen.ch) a pour origine le concept allemand «nfans» qui fait intervenir des éducateurs dans l'accompagnement des processus éducatifs vécus par les enfants. Mentionnons également le label **QualiIPE**, dont l'objectif est de créer des incitations au développement continu de la qualité au sein des crèches, bien que le manuel qui s'y réfère s'intéresse autant à la qualité de la structure qu'à celle des processus (kibesuisse & Jacobs Foundation, 2014). L'approche retenue par l'instrument de travail **Interroger la qualité**

(PEP, 2012) développé dans le canton de Vaud est similaire; cet outil incite à la réflexion concernant la qualité de la pratique pédagogique. Quant à la ville de Genève, elle propose aux éducateurs un **Guide qualité**¹ contenant des recommandations pratiques (Sommer Bieler & Stofer, 2016, p. 48–52).

À ce stade, on est cependant peu renseigné sur la mesure dans laquelle les instruments ou les programmes de développement de la qualité existants sont véritablement utilisés dans la pratique (cf. notamment Stadt Zürich, 2015; Sommer Bieler & Stofer, 2016). Les premières observations à ce sujet sont fournies par la plateforme QualilPE, qui dresse la liste des crèches possédant le label QualilPE ou qui sont en cours d'obtention du certificat (quali-kita.ch). Le rapport annuel 2015 de la ville de Zurich nous apprend en outre que la ville soutient le développement de la qualité dans les crèches par le biais d'un contrat de réalisation des concepts de développement de la qualité infans et BULG. De plus, la ville de Zurich mène régulièrement des enquêtes sur la qualité dans les crèches de la ville en s'intéressant à la qualité de la structure et de l'orientation, mais en privilégiant la qualité pédagogique des processus (Stadt Zürich, 2016). Par l'approche qu'elle a choisie, elle assume un rôle de précurseur sur le plan politique en Suisse. De même, les villes de Genève, de Lucerne et de Berne, ainsi que le canton de Saint-Gall, s'engagent sérieusement en tant qu'acteur politique et administratif en faveur du développement de la qualité dans les crèches locales (cf. Sommer Bieler & Stofer, 2016; Stadt Luzern, 2015; Stadt Bern, 2014).

RECOMMANDATION

Afin d'assurer et de promouvoir à long terme la qualité de l'accueil des enfants au plan national, il est indispensable que la qualité des processus soit également soumise à un système de vérification et de contrôle. Un tel système peut, mais ne doit pas nécessairement, être déployé au niveau fédéral. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) recommande plutôt «d'attribuer aux cantons la compétence en matière de contrôle-qualité» (Christen et al., 2011, p. 21) des offres de FAE-PE². Dans le cadre de ces normes minimales, il convient de tenir compte autant de la qualité des structures que de celle des processus, selon la CDAS. Le bilan du recensement des études réalisées sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse confirme qu'il s'agit d'une exigence primordiale relative à la politique de l'accueil des enfants.

¹ Ville de Genève (2003). Pour un accueil de qualité. Guide à l'usage des institutions de la petite enfance. Genève: Délégation de la Ville de Genève.

² L'expression «offres FAE-PE» se réfère aux solutions d'accueil pour petits enfants qui comprennent les crèches, mais aussi les familles d'accueil de jour.

Coordination et gouvernance dans le domaine de la petite enfance

Institutionnaliser davantage la responsabilité du domaine de la petite enfance au niveau fédéral

Les études qui s'intéressent à la coordination et à la gouvernance du domaine de la FAE-PE renvoient inlassablement à la responsabilité subsidiaire de la Confédération en matière de politique familiale (cf. notamment Dafflon, 2003; Daguerre, 2006; Vatter, Sager, Ledermann & Zollinger, 2004). Il est donc logique qu'une étude récente, financée dans le cadre du Programme national contre la pauvreté ainsi que par la Fondation Jacobs, parvienne à la conclusion que la coordination de la FAE-PE, au niveau fédéral en particulier, doit être davantage institutionnalisée, notamment par le biais de projets et de programmes d'encouragement limités dans le temps (Stern et al., 2016, p. 34). Les ouvrages existants sont également critiques à propos de la dualité politico-administrative concernant l'appartenance de l'accueil de jour, celui-ci étant classé dans le **préscolaire** par les directions cantonales des affaires sociales, tandis que les directions cantonales de l'instruction publique le qualifient d'**extrascolaire**, ce qui génère un besoin de coordination qui n'est guère assuré par une quelconque structure à ce jour (Ermer Kaufmann et al., 2008, p. 44; Fux, 2012). L'éparpillement des responsabilités et des compétences politiques («policy segregation») au niveau fédéral est également évident quand on sait que trois offices différents sont en charge du domaine de la FAE-PE: il s'agit notamment de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), du secrétariat d'Etat au migrations (SEM) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (Stern et al., 2016, p. 28). Pour qu'une politique intégrée de la FAE-PE puisse voir le jour en accord avec les recommandations internationales qui l'appellent systématiquement de leurs vœux (cf. Vandebroek, 2015; cf. également Urban et al., 2012), il est indispensable d'aménager une institutionnalisation accrue des responsabilités de la Confédération, car c'est le seul moyen pour la Suisse de créer des conditions comparables dans tout le pays pour le domaine de la FAE-PE et d'éviter les disparités géographiques et qualitatives de l'offre.

RECOMMANDATION

Il faut veiller à ce qu'à l'avenir, les activités des différents offices et directions chargés de la FAE-PE intensifient leur coopération et harmonisent leurs actions. Il serait également souhaitable que la responsabilité de la Confédération en matière de FAE-PE soit renforcée, notamment par la mise en place de bases légales adéquates. Il faut saluer, dans ce contexte, une initiative parlementaire toute récente qui prévoit que le champ d'action de la loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) s'étende aux enfants de 0 à 4 ans. Cette loi régit notamment la collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que le soutien d'organismes privés ayant pour vocation les activités extrascolaires avec les enfants et les adolescents. L'extension de la loi au domaine de la petite enfance constituerait un premier pas pour donner un ancrage durable aux moyens financiers que la Confédération consacre à la FAE-PE, mais aussi pour établir légalement sa responsabilité concernant la coordination de la politique d'accueil.

Conception intégrée de la politique cantonale d'accueil de la petite enfance – interconnexion des niveaux conceptuels

Si les mesures de coordination au niveau fédéral ne trouvent qu'un faible écho au niveau pratique, il n'en va pas de même au niveau cantonal et communal (cf. Brunner-Patthey & Littmann-Wernli, 2009; Feller-Länziger, Laubereau & Fässler, 2011; Feller & Bucher, 2013; Stern et al., 2012). En effet, une étude récente sur les mesures et les stratégies de coordination dans les différents cantons suisses (Stern et al., 2016) conclut qu'une stratégie FAE-PE spécifique a déjà été mise en œuvre ou est en cours d'élaboration dans 17 cantons sur 26 (ibid., p. 32). Globalement, cette étude montre qu'au niveau des cantons, on observe clairement qu'il existe toute une série de mesures de coordination ayant fait leurs preuves. Il s'est révélé spécialement utile d'attribuer les compétences en matière de FAE-PE à **un office en particulier ou à une instance administrative précise**. Cette réalité met une fois de plus en évidence, notamment dans le cadre des discussions entre spécialistes au niveau international, l'importance maintes fois soulignée d'une conception aussi intégrée que possible des différents échelons politiques et administratifs ayant un pouvoir décisionnel lorsqu'il s'agit de coordonner les actions et d'éviter l'éparpillement des mesures dans le domaine de la FAE-PE.

COORDINATION ET GOUVERNANCE DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Pour qu'une coordination soit systématique, il faut mettre en place des mesures favorisant une collaboration solidement établie entre les différents offices et autorités compétents pour les offres et les prestations dans le domaine de la FAE-PE (p. ex. l'office de la jeunesse et les autorités responsables de la santé publique) et permettant d'assurer des échanges permanents sur le développement des offres. Un bilan des recherches existantes montrerait clairement que les mesures de coordination systématiques entre les différentes instances politiques et administratives, autant dans leur dimension horizontale – autrement dit au sein d'un canton, par exemple – que dans leur dimension verticale – entre la Confédération, les cantons et les communes – n'ont pas encore atteint le niveau de maturité nécessaire. C'est au niveau cantonal que le résultat est le meilleur, puisque pas moins de 10 cantons sur 26 disposent d'une stratégie FAE-PE spécifique qui mentionne notamment certains aspects relatifs à la coordination (cf. Stern et al., 2016)¹. Les lacunes de développement actuelles montrent que la politique d'accueil des enfants n'est toujours pas considérée comme une question de politique sociétale et que la coordination, autant dans sa dimension verticale (entre la Confédération, les cantons et les communes) que dans sa dimension horizontale (au sein des cantons et des communes) souffre souvent d'une séparation des organes compétents qui complique une approche coordonnée ou, tout au moins, la rend très coûteuse en ressources. À maints égards, on peut qualifier cette situation de «**policy split**» ou de «**policy segregation**», pour utiliser la terminologie internationale. Cette séparation touche les aspects du financement autant que les points de vue sur la conception et la mise en réseau d'offres répondant aux besoins. Cependant, il existe aussi quelques cas où les mesures de coordination connaissent un grand succès. Preuve en sont ces cantons et communes dans lesquels le plan de coordination n'a parfois pas seulement valeur de modèle de développement, mais où il bénéficie également d'un ancrage dans la loi.

RECOMMANDATION

Pour que des mesures de coordination ayant fait leurs preuves puissent être transférées et appliquées au niveau national, il serait important de mener des études comparatives sur les différentes stratégies et les modèles existants. Une telle comparaison pourrait fournir des clés permettant d'identifier les stratégies et modèles capables de combler le fossé entre les différentes instances décisionnelles au niveau politique et administratif. Quoi qu'il en soit, il est recommandé, d'une manière générale, que la politique d'accueil vise toujours un regroupement et une intégration aussi poussés que possible des compétences et des activités.

¹ On ne peut véritablement parler d'une stratégie FAE-PE que si la collaboration entre les instances politiques et administratives inclut spécifiquement le domaine de la FAE-PE.

Qualifications et professionnalisation du personnel

Développer la recherche sur les professions liées à la petite enfance

Il n'existe que très peu d'informations sur la formation et la formation continue ainsi que sur la professionnalisation du personnel spécialisé en Suisse; la situation est peu documentée et n'a guère fait l'objet de recherches. Même lors des recensements internationaux, la Suisse n'a pas été prise en considération par les enquêtes systématiques. Les informations existantes concernant le parcours de formation, la carrière et les qualifications demandées de la part du personnel ne reposent guère sur des études scientifiques, mais s'inspirent plutôt d'enquêtes sur les besoins qui permettent de décrire l'état des lieux pour une période précise et de définir des scénarios d'action. Ainsi, ces informations sont ponctuelles; elles se basent généralement sur des enquêtes uniques et beaucoup moins sur des données statistiques collectées régulièrement. De telles enquêtes sont totalement insuffisantes pour permettre une évaluation significative et valable à long terme du niveau de professionnalisation et des besoins en la matière dans le domaine de la petite enfance. Il faut préalablement disposer d'une **infrastructure** qui permette, en collectant régulièrement et systématiquement des données, de suivre en permanence les conditions de travail, l'évolution des salaires, la structure du personnel ainsi que les profils et les besoins en matière de qualifications. Mentionnons par exemple, à cet égard, le «baromètre des professionnels de l'éducation précoce» qu'est la «Weiterbildungsinitiative Frühpädagogische Fachkräfte (WiFF)» (initiative de formation continue pour les éducateurs de la petite enfance) en Allemagne, qui fournit régulièrement des informations sur le personnel, le marché du travail, la situation salariale et les qualifications dans le domaine de l'éducation précoce, et qui les rend accessibles au public.

RECOMMANDATION

La mise en place d'une infrastructure basée sur des données assurant un suivi permanent des offres de formation et de formation continue ainsi que des aspects techniques concernant le personnel travaillant dans le domaine de la petite enfance est une condition sine qua non pour pouvoir disposer d'informations fiables nécessaires à l'élaboration d'une gestion ciblée du développement de la qualité et de la professionnalisation du personnel.

Engager davantage de personnel qualifié pour le travail en relation directe avec les enfants

Les rares informations disponibles sur les différents titres de formation détenus dans le domaine de la FAE-PE révèlent que ces titres sont répartis sur un spectre très large, synonyme de diversité (Eggenberger, 2008; kibesuisse, 2015). Ils concernent autant les personnes spécialisées dans l'accueil que les éducateurs ou éducatrices (haute école spécialisée) et les titulaires d'un bachelor ou d'un master, par exemple en psychologie, en socio-pédagogie ou en sciences de l'éducation. Il semble que dans ce domaine, on trouve des formations provenant du degré secondaire (p. ex. assistant(e) socio-éducatif(ve), CFC), du degré tertiaire B (éducateur/trice de la petite enfance ou socio-pédagogue formé-e dans une école supérieure) et du degré tertiaire A (bachelor ou master d'une haute école spécialisée ou d'une université) (cf. Dubach, Jäggi & Stutz, 2016; IWSB, 2016). Les assistant(e)s socio-éducatifs(ves) représentent néanmoins la majorité du personnel (IWSB, 2016). Il apparaît également que les parcours de formation en Suisse romande (relevant plutôt du degré tertiaire) et en Suisse alémanique (provenant plutôt du degré secondaire) sont assez différents (Ecoplan, 2016; vpod, 2004, p. 13). Outre certaines informations sur les qualifications dans le domaine de la FAE-PE, les recherches, en l'état, révèlent également le **besoin de qualification**. Sur ce plan, il est particulièrement intéressant de noter que le travail en contact direct avec les enfants est généralement accompli par du personnel qui ne détient aucunement des qualifications spécifiques pour ce domaine d'activité (Blöchliger & Bauer, 2014, p. 21; IWSB, 2016, p. IV).

RECOMMANDATION

Le défi principal en matière de politique d'accueil pour l'avenir ne consiste pas simplement à développer les formations mais, en tout premier lieu, à recruter du personnel qualifié pour la FAE-PE et à engager de telles personnes pour des postes adéquats. Pour y parvenir, on peut, par exemple, prévoir que dans le cadre des dispositions existantes concernant la qualité de la structure, on aménage un plan d'affectation du personnel qui exige que des personnes en contact direct avec les enfants bénéficient d'une formation pédagogique. Il paraît donc recommandé, du point de vue politique, que de telles dispositions réglementaires soient envisagées.

Financement des offres

Alléger la charge des familles

Dans la plupart des régions de Suisse, les enfants de familles défavorisées sur le plan socio-économique fréquentent plus rarement les structures d'accueil que les enfants de foyers privilégiés. Cette situation s'explique par le fait que les coûts de l'accueil sont pris en charge principalement par les parents. Plus ces coûts sont élevés, moins il est probable que les enfants de familles défavorisées utilisent une structure d'accueil. Pourtant, ce sont précisément ces enfants qui profiteraient le plus de tels établissements extra-familiaux et dont le développement ferait le plus de progrès. Il est donc important d'ouvrir l'accès des structures d'accueil aux familles défavorisées, et le moyen d'y parvenir est de modifier le système des subventions afin de créer des places d'accueil bénéficiant d'un tel soutien financier.

RECOMMANDATION

Il est déconseillé de réduire simplement les coûts pour garantir l'accès à des structures d'accueil, car une telle stratégie affecte généralement la qualité de l'accueil. Les salaires dans ce domaine d'activité sont déjà inférieurs à la moyenne suisse d'autres professions et secteurs économiques. Réduire les salaires ne ferait qu'accentuer le manque de personnel qualifié et compromettre le but visé, à savoir élargir l'éventail des offres d'accueil (Confédération suisse, 2016).

Aspects de la FAE-PE relatifs à l'économie, à l'égalité homme-femme et à la politique familiale

Trouver un dénominateur commun pour l'accueil des enfants, le travail et l'égalité homme-femme

La part des femmes et des hommes actifs sur le marché du travail en Suisse a augmenté ces dernières années. Aujourd'hui, 58 pour cent des femmes actives et 14 pour cent des hommes actifs ont un travail à temps partiel (état en 2012; cf. OFS, 2013). Les postes à faible taux de travail sont nettement plus fréquents chez les femmes. Pour les femmes ayant de jeunes enfants, l'accueil de ces derniers est l'une des raisons principales du fait qu'elles ont un travail à temps partiel. Elles continuent aussi à porter la responsabilité principale de la prise en charge des enfants, une situation qui s'explique surtout par les coûts de l'accueil extra-familial des enfants. Ainsi, une étude comparative internationale montre qu'il existe un lien positif entre les coûts de l'accueil extra-familial des enfants dans les pays membres de l'OCDE et le taux de travail à temps partiel des femmes (OCDE, 2011). Plus les coûts nets (par rapport au revenu moyen d'une famille à double revenu) sont élevés, plus la proportion de femmes travaillant à temps partiel est grande¹. La figure 3 illustre ce lien. La figure montre aussi que les coûts nets de l'accueil extra-familial des enfants en Suisse sont parmi les plus élevés des pays membres de l'OCDE et qu'en Suisse, la part des femmes travaillant à temps partiel est également supérieure à la moyenne².

Proportion de femmes ayant un travail à temps partiel par rapport au nombre total de femmes présentes sur le marché du travail (%)

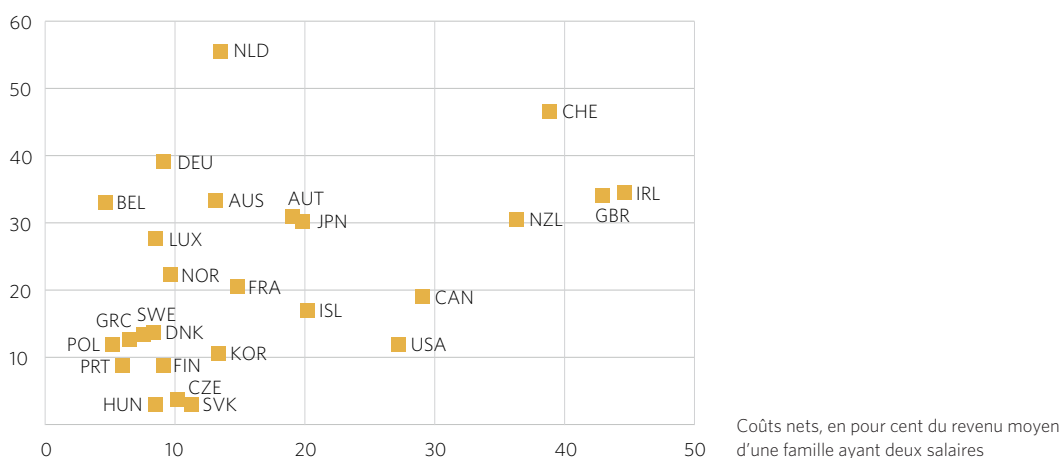


Figure 3. Rapport entre le taux de femmes travaillant à temps partiel compte tenu du nombre total de femmes actives sur le marché du travail, et les coûts nets (en % du revenu moyen) à la charge d'une famille à double revenu en raison de l'accueil des enfants. Source: OCDE (2010).

En Suisse, près de 30 pour cent des mères vivant en couple et ayant un enfant de moins de 7 ans n'ont pas d'activité lucrative (OFS, 2013, p. 16). En comparaison internationale, un nombre particulièrement élevé de femmes expliquent leur absence du marché du travail par les tâches ménagères et familiales qu'elles assument (OFS, 2009). En Suisse, cette situation concerne environ huit femmes sur dix âgées de 25 à 49 ans et n'exerçant pas de profession, tandis qu'en Belgique ou en Finlande, elle ne touche qu'environ cinq femmes sur dix (cf. fig. 4).

¹ Les «coûts nets» comprennent les coûts directs, les allocations de garde d'enfant et les réductions d'impôt. Il faut savoir qu'il existe diverses statistiques sur les coûts nets de l'accueil extra-familial des enfants et qu'elles ne coïncident pas toujours entièrement (p. ex. OCDE, 2016c; Confédération suisse, 2012; Stern, Schultheiss, Fliedner, Iten & Felfe, 2015).

² À noter que le niveau de revenu des femmes en Suisse, considéré en équivalence à plein temps, se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, étant donné qu'environ 75% des femmes ont une activité lucrative, un taux particulièrement élevé en comparaison internationale (OCDE, 2016b).

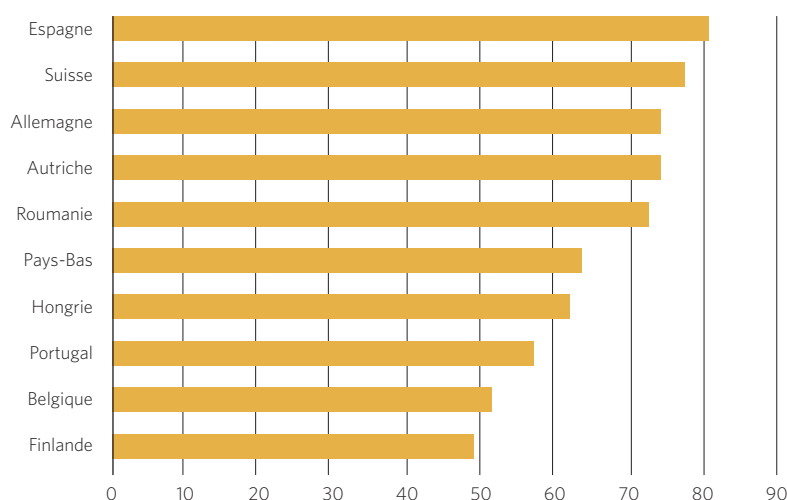


Figure 4. Proportion (%) de femmes n'exerçant pas d'activité professionnelle en raison des tâches ménagères et familiales, âgées entre 25 et 49 ans, 2006. Remarque: pour l'Allemagne, les chiffres se réfèrent à l'année 2005. Source: OFS (2009).

Adapter les dépenses publiques de la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance dans l'optique du bien-être des enfants

Le fait que les coûts au titre de l'accueil extra-familial des enfants doivent être supportés par les familles (coûts de prise en charge par un tiers), et que ces coûts sont plus élevés qu'en moyenne internationale, est dû aux faibles dépenses publiques dans ce domaine. Selon les statistiques les plus récentes, les allocations familiales financées par les pouvoirs publics représentent 1,56 pour cent du produit intérieur brut; elles se situent donc à un niveau inférieur à la moyenne de l'OCDE, où ce chiffre atteint 2,14 pour cent (état en 2013; OCDE, 2016a)³. En Suisse, les investissements publics pour l'accueil et l'éducation pré-scolaires (ISCED 0) sont également plus faibles que la moyenne dans les pays de l'OCDE. Dans notre pays, ils constituent 0,2 pour cent du produit intérieur brut (PIB), ce qui équivaut à un quart des dépenses consenties à ce titre dans les pays de l'OCDE (0,8%) (état en 2013; OCDE, 2016b). Il est vrai qu'en Suisse, la charge fiscale est moins élevée que dans bon nombre d'autres pays où l'accueil des enfants est gratuit pour les familles, ou largement subventionné. En comparaison internationale, on ne peut mesurer la charge financière effective des parents que compte tenu de la pression fiscale (cf. Immervoll & Barber, 2006; OCDE, 2007) – cette possibilité de mesure restant à mettre en place du point de vue scientifique. Dans ce contexte, il serait également important de déterminer les catégories de personnes qui seraient financièrement favorisées ou, au contraire, défavorisées au fil de la vie si les impôts subissaient une augmentation dans tout le pays. Aujourd'hui, on sait au moins qu'en Suisse, une place non subventionnée en crèche à plein temps coûte au minimum 2400 francs par mois. Dans certains pays voisins, notamment en Allemagne, en Autriche et en France, les coûts totaux d'une place en crèche, corrigés en fonction du pouvoir d'achat, correspondent à peu près aux coûts totaux en Suisse. Toutefois, les pouvoirs publics dans ces pays participent davantage au financement des crèches qu'en Suisse. Si, en Suisse, le tarif le plus élevé appliqué aux parents pour les crèches subventionnées correspond quasiment aux coûts totaux, il ne représente qu'entre 20 et 40 pour cent de ces coûts dans les pays voisins. Autrement dit, les places d'accueil dans ces pays sont également subventionnées pour les enfants de parents ayant un revenu important (rapport du Conseil fédéral, 2015; Stern, Schultheiss, Fliedner, Iten & Felfe, 2015). Par contre, en Suisse, les subventions pour les places d'accueil dépendent du revenu. Mentionnons à cet égard l'exemple de la ville de Zurich. Le tarif y est variable, entre 12 francs (tarif minimum) et 120 francs (tarif maximum) par jour et par enfant. Le montant demandé aux parents est basé sur le tarif minimum, à quoi s'ajoute une contribution en fonction du revenu. À partir d'un revenu global de 100'000 francs par an (revenu imposable moins les déductions), le tarif maximum est exigé (Stern et al., 2015)⁴.

³ Les allocations familiales comprennent des allocations pour enfants et des déductions d'impôt pour les familles avec enfants.

⁴ Le tarif maximum ne doit pas dépasser les coûts totaux.

Lorsque le financement de l'accueil extra-familial des enfants représente un défi pour les parents, on observe généralement une série de problèmes liés aux aspects essentiels de la vie familiale (Burger, 2013). Il en résulte parfois des difficultés à concilier la vie professionnelle et la vie familiale, de même qu'à assumer l'égalité des sexes dans les ménages et la vie professionnelle. Un moyen important pour améliorer cette situation pour les pères et les mères, outre les possibilités offertes par le travail à temps partiel ou l'horaire flexible, est de garantir un accès facilité aux offres d'accueil extra-familial des enfants. Il est donc approprié de maintenir, voire d'intensifier, des efforts politiques soutenus visant à diminuer les sommes payées par les parents pour l'accueil des enfants. Dans un premier temps, il s'agit d'appuyer la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants: par son message sur la modification de cette loi, le Conseil fédéral indique s'être saisi de la question du financement des coûts de l'accueil des enfants. Grâce à une révision de la loi, autrement dit du programme d'incitations financières à la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants, qui a été introduit en 2003 et qui en est à sa deuxième phase de prolongation jusqu'en 2019, le Conseil fédéral entend mettre à disposition 100 millions de francs pour la réduction des coûts de l'accueil ainsi que pour l'aménagement d'offres d'accueil adaptées aux besoins, ceci afin d'améliorer la compatibilité entre la vie de famille et l'exercice d'une profession (Battagliero, 2016). Cette mesure permet au Conseil fédéral de proposer deux nouvelles aides financières pour une période de cinq ans:

- (1) Aides financières visant à augmenter les subventions cantonales et communales pour l'accueil extra-familial des enfants: le Conseil fédéral entend créer des mesures incitatives permettant de réduire les coûts de l'accueil des enfants pour les parents qui exercent une activité lucrative ou qui sont en cours de formation. Les bénéficiaires de ces aides financières sont uniquement les cantons.
- (2) Aides financières pour des projets servant à améliorer la compatibilité des offres d'accueil extra-familial avec les besoins des parents: ces mesures visent à mieux concilier la vie de famille et l'exercice d'une profession ou la poursuite d'une formation. Elles peuvent être accordées non seulement aux cantons, mais aussi aux communes et à d'autres personnes morales ou physiques si les projets respectent les exigences cantonales en matière de qualité de l'accueil et qu'elles visent un périmètre suffisamment vaste, c'est-à-dire au minimum les habitants d'une commune. La Confédération prend alors en charge au maximum la moitié des coûts imputables⁵.

En juin 2016, le Conseil fédéral a transmis le message sur les aides financières au Parlement. En fonction de l'évolution au Parlement, la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants pourrait entrer en vigueur au milieu de l'année 2017 ou au début 2018.

RECOMMANDATION

L'acceptation du projet du Conseil fédéral est à recommander si l'on considère que les hommes et les femmes formant un ménage et exerçant un métier ne sont toujours pas sur un pied d'égalité (OFS, 2013, 2014), que l'essentiel de la charge pèse en particulier sur les familles fragilisées et que le bien-être de l'enfant dépend d'un accueil équilibré et adapté aux besoins. L'acceptation du projet aurait pour conséquence que les aides financières pourraient, par rapport à la situation actuelle, être utilisées de manière ciblée en fonction des besoins et des objectifs.

⁵ Le projet du Conseil fédéral a reçu un écho très favorable lors de la procédure de consultation. Trois quarts des participants de la consultation, dont 18 cantons, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) approuvent le projet, tandis que les autres organismes consultés le rejettent entièrement ou en partie, estimant que l'accueil extra-familial des enfants relève exclusivement de la compétence des cantons et des communes.

Développer des partenariats publics-privés pour le financement de l'accueil extra-familial des enfants

Diminuer les coûts de l'accueil par des tiers ne doit pas uniquement être le fait des pouvoirs publics. Autre instrument permettant d'alléger la charge financière des parents: les partenariats publics-privés pour le financement des offres d'accueil des enfants. Un exemple tiré de la pratique dans le canton de Vaud permet d'illustrer cette option. Dans ce canton, l'accueil extra-familial est subventionné via la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, dont les moyens financiers proviennent de cotisations annuelles, de fonds des pouvoirs publics (canton et communes) et du secteur privé (employeurs). Tous les employeurs sont tenus de verser une contribution de 0,08 pour cent de la masse salariale annuelle à la fondation. Cette source représente 45 pour cent des moyens financiers de cette fondation (Maillefer, 2009). Des réseaux régionaux constitués de communes et d'entreprises peuvent recourir aux contributions de la fondation. Concrètement, les entreprises peuvent faciliter l'accès des parents ayant un revenu aux structures d'accueil existantes, ou alors gérer eux-mêmes une structure d'accueil interne, auquel cas une partie des moyens utilisés retournent à l'entreprise. La fondation reconnaît les membres d'un réseau et coordonne l'élargissement de l'offre d'accueil. Elle soutient financièrement les réseaux au moyen d'une contribution annuelle, favorise la création de nouvelles places d'accueil au moyen d'un financement initial et rembourse aux communes le coût des salaires des coordinateurs de projet⁶. Ce mode d'organisation permet de promouvoir la collaboration entre les différents acteurs – pouvoirs publics, communes, canton et prestataires privés – et de mettre en œuvre de manière concertée les politiques sociale, familiale et économique. Ce modèle de financement permet également de renforcer l'autonomie financière des familles et d'améliorer la compatibilité entre la vie de famille et la vie professionnelle (Brunner-Patthey & Littmann-Wernli, 2009; Maillefer, 2009). Cette approche contribue aussi à ce que les entreprises puissent continuer d'employer de la main d'œuvre qualifiée après l'arrivée d'un enfant dans la famille d'un employé, et qu'elles puissent bénéficier des compétences de ce dernier à long terme.

Par conséquent, la question essentielle n'est pas de savoir si des partenariats public-privé pourraient également représenter une solution judicieuse pour le financement de l'accueil extra-familial des enfants dans d'autres régions de Suisse, mais de déterminer comment de tels partenariats pourraient être développés et mis en œuvre, et dans quelle mesure l'État et les entreprises devraient contribuer aux coûts de l'accueil. Un engagement plus intense en matière de politique familiale, sous forme de partenariats public-privé, doit viser à utiliser les moyens investis par les pouvoirs publics et les entreprises privées afin d'optimiser le rendement de l'économie nationale et le rendement économique des entreprises. Même s'il est difficile d'évaluer l'utilité de cette stratégie pour tous les acteurs investis, il est largement admis que sous l'angle économique, les raisons essentielles suivantes constituent une base d'argumentation minimale en faveur d'un engagement dans le domaine des partenariats public-privé: il faut d'abord s'attendre à ce que le taux de participation au marché du travail de la part des parents (en particulier des mères) augmente⁷, avec une croissance économique potentielle à la clé. Si le taux de travail augmente, il s'ensuit un accroissement des revenus et, par conséquent, une amélioration des recettes fiscales. Ce développement entraîne également une augmentation des cotisations aux assurances sociales et, finalement, une diminution du risque, pour les parents, d'être dépendants de l'aide sociale (Fritschi, Strub & Stutz, 2007; Müller Kucera & Bauer, 2001).

RECOMMANDATION

Du point de vue de la politique économique, familiale et sociale, le développement et la multiplication des partenariats public-privé sont un élément positif pour le financement des offres d'accueil pour les enfants. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'intérêt de l'enfant doit demeurer prioritaire, et non les intérêts de l'économie. Les offres d'accueil des enfants ne doivent pas principalement répondre aux besoins du marché du travail; elles doivent plutôt soutenir les parents dans leurs tâches éducatives et familiales, et ainsi favoriser le développement et le bien-être de l'enfant.

⁶ Ainsi, près de 44 pour cent des coûts de l'accueil de jour pour les enfants est couvert par les membres d'un réseau (communes et entreprises). Une autre part de 40 pour cent des coûts est assurée grâce aux contributions des parents. Les coûts restants sont couverts par la fondation et la Confédération (état en 2009).

⁷ Lorsque les mères sont en mesure d'augmenter leur taux de travail en raison du développement des offres d'accueil des enfants, les pères ont tendance à diminuer le leur. Il s'agit donc d'une prévision d'accroissement relatif de la participation au marché du travail, en cas d'extension du nombre de places d'accueil pour les enfants (Stern, Gschwend, Iten, Bütler & Ramsden, 2016).

Prolonger les congés parentaux

Des recherches montrent qu'un allongement du congé parental est synonyme de meilleure santé chez les nouveau-nés (Ruhm, 1998). De plus, un nombre toujours plus important de pères expriment le souhait de passer plus de temps avec leurs enfants, et donc de réduire leur temps de travail (Pro Familia, 2011). Reste qu'après la naissance d'un enfant, il est avéré que les femmes sont pratiquement les seules à réduire leur temps de travail, et beaucoup de mères de jeunes enfants ne travaillent ainsi qu'à moins de 50 pour cent (COFF, 2010).

Lors d'une naissance, les femmes ont droit à un congé maternité de 14 semaines. En comparaison européenne, cette durée correspond au congé maternité le plus court (Bonoli & Häusermann, 2014). Il est donc judicieux que la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales pour la législature 2016–2019 ait décidé de poursuivre le développement de la politique familiale par l'introduction d'un congé parental. Selon cette commission, le congé maternité actuel et les (brefs) congés paternité accordés ponctuellement par les entreprises sont insuffisants pour soutenir de manière adéquate les familles pendant la première année suivant la naissance d'un enfant. La commission demande donc la mise en place d'un modèle de politique familiale qui permette aux parents de bénéficier d'un congé rémunéré de 24 semaines. Pères et mères auraient droit chacun à quatre semaines de congé parental individuel. La pratique dans les autres pays européens montre qu'un tel modèle de politique familiale est un instrument essentiel pour permettre aux pères de prendre une part plus active au congé parental et ainsi de pouvoir alléger davantage la charge des mères. De plus, un tel modèle peut être vu comme s'inscrivant dans une stratégie d'économie politique, puisque les mères resteraient globalement mieux intégrées au marché du travail (p. ex. après le congé maternité, elles sont moins nombreuses à occuper des postes à temps partiel), ce qui permettrait aux entreprises de mieux utiliser le capital humain investi et, par conséquent, d'augmenter leur productivité (COFF, 2010).

RECOMMANDATION

En comparaison internationale, le modèle de politique familiale défendu par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales doit être considéré comme une stratégie équilibrée pour le soutien des familles ayant de jeunes enfant, et l'introduction du modèle prévoyant 24 semaines de congé parental rémunéré (dont une période réservée à chacun des parents) serait une initiative à saluer sur le plan des politiques économique, familiale et de la santé.

Aspects transversaux relatifs à la politique en matière de recherche

Donner un ancrage solide à une politique durable d'encouragement de la recherche

Si l'on considère les résultats de l'inventaire des recherches sur la FAE-PE en Suisse et que l'on tient compte des différents champs d'action politique évoqués précédemment, il est évident qu'il n'existe actuellement en Suisse quasiment aucune recherche en matière de FAE-PE qui tienne compte de critères de qualité scientifiques. Cette réalité est particulièrement flagrante si l'on compare le nombre relativement faible d'études scientifiques pertinentes publiées et la grande quantité de rapports de recherche existants. Ces études ne sont souvent pas fondées sur la collecte de données primaires, mais sur des avis d'experts obtenus à l'aide de méthodologies scientifiquement douteuses. De plus, la plupart d'entre elles sont effectuées sur mandat. Ces mandats sont souvent exécutés par des institutions privées. Une telle «politique d'attribution» encourage surtout – volontairement ou non – les recherches à court terme peu pertinentes et peu significatives pour une approche scientifique. Il n'est pas rare que l'on n'ait même pas procédé à un recensement correct des recherches existantes. Dans ces conditions, il faut évaluer assez modestement le rôle que de telles études peuvent jouer dans la mise en place durable et systématique d'une base de connaissances scientifiques indépendante dans le domaine de la FAE-PE en Suisse et d'une politique de l'éducation et de l'accueil en phase avec la réalité et prévue pour le long terme. De telles études représentent même un obstacle qui, s'il perdure, empêche qu'une infrastructure de recherche stable puisse voir le jour dans le domaine de la FAE-PE. Autre conséquence: une telle politique d'attribution ponctionne les ressources des universités et des hautes écoles spécialisées qui auraient autrement pu être mises à disposition pour des études scientifiques de qualité et pour la définition d'axes prioritaires de recherche et de formation dans le domaine de la FAE-PE. L'attribution de mandats de recherches n'est **pas encore une aide** à la recherche. De même, la recherche menée dans le cadre d'un projet ne l'est que de façon limitée, car elle ne soutient pas des programmes de recherche à long terme, mais uniquement des activités tournées sur elles-mêmes, ponctuelles, prévisibles et limitées dans le temps, ce qui conduit à une insularisation du paysage de la recherche (Stamm et al., 2009).

Actuellement, il manque non seulement une infrastructure de recherche, mais également une infrastructure pour **l'encouragement à la recherche** s'inscrivant dans une perspective durable et à long terme. Parmi toutes les questions de fond, celle-ci est devenue, pour le moyen terme, l'un des défis les plus importants auxquels est confrontée la recherche en matière de FAE-PE en Suisse. Cette observation vaut en tout cas pour la comparaison avec d'autres pays occidentaux, qui ne cessent de proposer des programmes d'encouragement s'étendant sur plusieurs années et dont le contenu est libre. Dans une perspective à long terme, ce sont les universités, les hautes écoles pédagogiques et les hautes écoles spécialisées qui permettent de maintenir certaines orientations prioritaires de recherche, indépendamment de la conjoncture. Elles sont aussi les seules institutions capables d'englober dans leurs recherches non seulement la formation, mais aussi l'impact sur l'évolution professionnelle, et de former la prochaine génération de scientifiques intéressés par la recherche. Sous l'angle de la rentabilité des investissements consentis pour l'avenir de la recherche dans le domaine FAE-PE, elles offrent en définitive – y compris au sens économique – les conditions **les plus favorables**.

RECOMMANDATION

S'agissant d'une politique de la recherche dans le domaine de la petite enfance, il est recommandé de repenser entièrement la pratique actuelle d'attribution d'études et d'expertises, et de mettre en place des programmes d'encouragement multidisciplinaires et interdisciplinaires s'étendant sur plusieurs années afin d'intensifier durablement la recherche sur la petite enfance et sur la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance.

Bibliographie

- Abbrassart, A. & Bonoli, G. (2015). Availability, cost or culture? Obstacles to childcare services for low-income families. *Journal of Social Policy*, 44 (4), 787–806.
- Battagliero, G. (2016). Zusätzliche Mittel für die familienergänzende Kinderbetreuung. *Soziale Sicherheit CHSS*, 4, 27–30.
- Blöchliger, O. & Bauer, G. (2014). *Arbeitsbedingungen und Gesundheit des Kindertagesstätten-Personals in der Stadt Zürich*. Zürich: Stadt Zürich, Sozialdepartement. Téléchargé le 25.02.2016 sur https://www.stadt-zuerich.ch/sd/de/index/kinderbetreuung/publikationen/studie_kita-personal.html
- Bonoli, G. & Häusermann, S. (2014). Soziale Sicherheit in der Schweiz: Ein grundsätzlich solides System mit einigen Schwächen. *Die Volkswirtschaft*, 4, 47–50.
- Bonoli, G. & Vuille, S. (2013). *L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud*. Lausanne: Idheap.
- Brunner-Patthey, O. & Littmann-Wernli, S. (2009). Eltern und Krippe – Arbeitgeber und Staat: Ein gemeinsames Engagement lohnt sich. *Soziale Sicherheit CHSS*, 4, 197–201.
- Burger, K. (2010). How does early childhood care and education affect cognitive development? An international review of the effects of early interventions for children from different social backgrounds. *Early Childhood Research Quarterly*, 25 (2), 140–165.
- Burger, K. (2012a). A quasi-experimental study into the relations between families' social and cultural background and children's crèche experience and global cognitive competence in primary school. *Early Child Development and Care*, 182 (7), 875–906.
- Burger, K. (2012b). Do effects of center-based care and education on vocabulary and mathematical skills vary with children's sociocultural background? Disparities in the use of and effects of early childhood services. *International Research in Early Childhood Education*, 3 (1), 17–40.
- Burger, K. (2013). *Early childhood care and education and equality of opportunity. Theoretical and empirical perspectives on social challenges*. Wiesbaden, London: Springer.
- Burger, K. (2015). Effective early childhood care and education: Successful approaches and didactic strategies for fostering child development. *European Early Childhood Education Research Journal*, 23 (5), 743–760.
- Burger, K., Neumann, S. & Brandenburg, K. (2017). *Studien zur frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz. Eine Bestandsaufnahme erstellt im Auftrag der Jacobs Foundation*. Zürich: Jacobs Foundation.
- Christen, E. et al. (2011). *Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance*. Berne: CDAS.
- Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) (2010). *Congé parental – Un modèle de la COFF pour la Suisse*. Berne: COFF.
- Confédération suisse (2016). *Message du 29 juin 2016 concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants*. Berne: Confédération suisse.
- Dafflon, B. (2003). *La politique familiale en Suisse: Enjeux et défis*. Lausanne: Editions Réalités sociales.
- Daguerre, A. (2006). Child care policies in diverse European welfare states: Switzerland, Sweden, France and Britain. In K. Armingeon & G. Bonoli (Eds.), *The Politics of Post-Industrial Welfare States: Adapting post-war social policies to new social risks* (pp. 211–226). London: Routledge.
- Dubach, P., Jäggi, J. & Stutz, H. (2016). *Qualifikationsbedarf in der frühen Förderung und Sprachförderung. Zwischenbericht (Zusammenfassung)*. Bern: Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien (BASS).
- EACEA & Eurydice (2009). *L'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe: réduire les inégalités sociales et culturelles*. Bruxelles: Eurydice.
- EACEA & Eurydice (2014). *Eurydice – L'essentiel des politiques éducatives: Éducation et accueil des jeunes enfants, 2014*. Bruxelles: Eurydice.
- Ecoplan (2016). *Normes de qualité des structures d'accueil pour enfants dans les cantons, état au 31 août 2014. Etat des lieux et vérification de la mise en oeuvre des recommandations de la CDAS*. Berne: Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

BIBLIOGRAPHIE

- Eggenberger, D. (2008). *Ausbildung von Fachleuten in der familienergänzenden Kinderbetreuung: Aktuelle Situation in der deutschen Schweiz*. Zürich: Päda.logics!
- Ermert Kaufmann, C., Knpfer, C., Krummenacher, J., Marti, V., Simoni, H. & Zatti, K. B. (2008). *L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse: Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF*. Berne: COFF.
- Eurostat – EU-SILC (2015). Income and living conditions. Childcare arrangements. Téléchargé le 31.03.2017 sur <http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/database>
- Feller, R. & Bucher, N. (2013). *Kinderbetreuung im Kanton Luzern – Betreuungsangebote Vorschulalter: Monitoring 2012 zuhanden der Dienststelle Soziales und Gesellschaft des Kantons Luzern*. Luzern: Interface Politikstudien.
- Feller-Länzlinger, R., Laubereau, B. & Fässler, S. (2011). *Evaluation der Kinderbetreuungsgesetzgebung im Kanton Zug: Bericht zuhanden des Regierungsrats des Kantons Zug*. Luzern: Interface Politikstudien.
- Fritschi, T., Strub, S. & Stutz, H. (2007). *Volkswirtschaftlicher Nutzen von Kindertageseinrichtungen in der Region Bern*. Bern: Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien (BASS).
- Fux, B. (2012). Familienpolitik und Föderalismus: Das Beispiel Schweiz. In H. Bertram & M. Bujard (Hrsg.), *Zeit, Geld, Infrastruktur – zur Zukunft der Familienpolitik* (S. 139–160). Baden-Baden: Nomos.
- Immervoll, H. & Barber, D. (2006). *Can parents afford to work? Childcare costs, tax-benefit policies and work incentives* (SSRN Scholarly Paper No. ID 878665). Rochester, NY: Social Science Research Network. Téléchargé le 15.03.2017 sur <https://papers.ssrn.com/abstract=878665>
- Institut für Wirtschaftsstudien Basel (IWSB) (2016). *Fachkräfte und Bildungsbedarf für Soziale Berufe in ausgewählten Arbeitsfeldern des Sozialbereichs*. Olten: SAVOIRSOCIAL.
- Jugendamt der Stadt Bern (o. J.). *Familienergänzende Tagesbetreuung in der Stadt Bern: Bestandesaufnahme 2010 und mittelfristige Planung bis 2012*. Bern: Direktion für Bildung, Soziales und Sport.
- kibesuisse (2015). *Formation professionnelle: réflexions de base*. Téléchargé le 12.06.2016 sur https://www.kibesuisse.ch/fileadmin/Dateiablage/kibesuisse_Publikationen_Franz/FR_PositionspapierBerufsbildung_f.pdf
- kibesuisse & Netzwerk Kinderbetreuung (2015). *Kinderbetreuung in der Schweiz: Eine Übersicht*. Téléchargé le 16.07.2016 sur www.kibesuisse.ch/fileadmin/Dateiablage/kibesuisse_Publikationen_Deutsch/1505011_Factsheet_Kinderbetreuung_CH.pdf
- kibesuisse & Jacobs Foundation (2014). *Manuel QualilPE: Critères normatifs du label de qualité pour l'éducation et l'accueil de jour de l'enfance*. Zurich: kibesuisse/Jacobs Foundation.
- Knittel, T., Neiger, F., Lehmann, K. & Kemper, L. (2011). *Familienbericht 2010 Kanton Basel-Landschaft*. Basel: Prognos.
- Knoll, A. (2016). *Kindheit herstellen: Zur elterlichen Gestaltung des Alltags von Kindern im Vorschulalter aus ungleichheits- und diskurstheoretischer Perspektive*. Unveröffentlichte Dissertation, Universität Freiburg (CH).
- Maillefer, A.-M. (2009). Ausbau der familienergänzenden Kinderbetreuung im Kanton Waadt. *Soziale Sicherheit CHSS*, 4, 224–227.
- Meyer, G., Spack, A. & Schenk, S. (2002). Vorschulkinder in der Schweiz: Bildungspolitische Rahmenbedingungen für die Erziehung und Betreuung von kleinen Kindern. *undKinder*, 68, 1–93.
- Mirante, S., Galli, M. & Giudici, F. (2016). I servizi di custodia della prima infanzia: un aggiornamento degli indicatori della domanda e dell'offerta. *Dati – Statistiche e Società*, 16 (1), 5–11.
- Müller Kucera, K. & Bauer, T. (2001). *Kindertagesstätten zahlen sich aus: Jeder eingesetzte Franken bringt drei bis vier Franken an die Gesellschaft zurück*. Zürich: Stadt Zürich, Sozialdepartement.
- Neumann, S., Tinguely, L., Hekel, N. & Brandenburg, K. (2015). *Machbarkeitsstudie Betreuungsatlas Schweiz: Die Geographie betreuter Kindheit*. Freiburg (CH): Universitäres Zentrum für Frühkindliche Bildung Fribourg (ZeFF).
- OCDE (2007). *Benefits and wages 2007: OECD Indicators*. Paris: OECD Publishing.

BIBLIOGRAPHIE

- OCDE (2010). *OECD employment outlook 2010: Moving beyond the jobs crisis*. Paris: OECD Publishing.
- OCDE (2011). *Doing Better for Families*. Paris: OECD Publishing.
- OCDE (2016a). *OECD Family Database: PF1.1 Public spending on family benefits*. Téléchargé le 15.03.2017 sur <http://www.oecd.org/els/family/database.htm>
- OCDE (2016b). *Education at a glance 2016: OECD indicators*. OECD Publishing: Paris. Téléchargé le 15.03.2017 sur <http://www.oecd.org/education/skills-beyond-school/education-at-a-glance-2016-indicators.htm>
- OCDE (2016c). *OECD Family Database: PF3.4 Childcare support*. Téléchargé le 15.03.2017 sur <http://www.oecd.org/social/family/database.htm>
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2009). *Modèles d'activité dans les couples, partage des tâches et garde des enfants: Quelques éléments de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle : la Suisse en comparaison internationale*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2013). *Vers l'égalité entre femmes et hommes : Situation et évolution*. Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2014). *Enquête suisse sur la population active: «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.»* Neuchâtel: OFS.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2016a). *Accueil extrafamilial des enfants : Demande*. Téléchargé le 04.10.2016 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/accueil-extra-familial-enfants.html>
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2016b). *Accueil extrafamilial des enfants en comparaisons européennes*. Téléchargé le 25.04.2016 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/comparaisons-internationales.html>
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2016). *Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants: bilan après treize années (état au 1er février 2016)*. Téléchargé le 19.04.2016 sur https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/familie/andere/Bilanzen%20Anstossfinanzierung/bilanz_nach_13_jahren2016.pdf.download.pdf/bilan_apres_13_annees2016.pdf
- PEP (2012). *Interroger la qualité? Lausanne: PEP, Service itinérant d'appui pédagogique et logistique*. Téléchargé le 17.10.2016 sur <http://www.pep-vd.ch/data/web/petiteenfancepool.ch/uploads/peplivre23fev6.pdf>
- Perren, S., Frei, D. & Herrmann, S. (2016). Pädagogische Qualität in frühkindlichen Bildungs- und Betreuungseinrichtungen in der Schweiz: Erste Erfahrungen und Befunde mit dem CLASS toddler Beobachtungsverfahren. *Frühe Bildung*, 5 (1), 3–12.
- Pierrehumbert, B., Ramstein, T., Karmaniola, A., Miljkovitch, R. & Halfon, O. (2002). Quality of child care in the preschool years: A comparison of the influence of home care and day care characteristics on child outcome. *International Journal of Behavioral Development*, 26 (5), 385–396.
- Pro Familia (2011). *Was Männer wollen! Studie zur Vereinbarkeit von Beruf und Privatleben*. Bern: Pro Familia Schweiz, Kompetenzzentrum für Familienpolitik.
- Rapport du Conseil fédéral. (2015). *Vollkosten und Finanzierung von Krippenplätzen im Ländervergleich. Bericht des Bundesrates in Erfüllung des Postulats 13.3259 Christine Bulliard-Marbach «Krippen vergünstigen und den Sektor dynamisieren» du 22 mars 2013*. Berne: Conseil fédéral.
- Ruhm, C. J. (1998). *Parental Leave and Child Health* (Working Paper No. 6554). National Bureau of Economic Research. Disponible sur <https://doi.org/10.3386/w6554>
- Schlanser, R. (2011a). Wer nutzt in der Schweiz Kinderkrippen? *Soziale Sicherheit CHSS*, 3, 139–143.
- Schlanser, R. (2011b). *Qui utilise les crèches en Suisse? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance*. Chavannes-Lausanne: IDHEAP.
- Schmid, T., Kriesi, I. & Buchmann, M. (2011). Wer nutzt familienergänzende Kinderbetreuung? Die Betreuungssituation 6-jähriger Kinder in der Schweiz. *Swiss Journal of Sociology*, 37 (1), 9–32.
- Schulte-Haller, M. (2009). *Développement précoce: Recherche, état de la pratique et du débat politique dans le domaine de l'encouragement précoce: situation initiale et champs d'action*. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration (CFM).

BIBLIOGRAPHIE

- Schwab, S., Felfe, C., Lechner, M., Stern, S., Iten, R. & Thiemann, P. M. (2014). Erhebungen einer gesamtschweizerischen Datenbasis zum familienergänzenden Kinderbetreuungsangebot – 2010–2012 [Datensatz]. Zürich; St. Gallen: INFRAS/Universität St. Gallen.
- Sommer Bieler, A. & Stofer, S. (2016). *La petite enfance en ville de Genève: Contexte et indicateurs*. Edition 2015. Genève: Ville de Genève, Service de la petite enfance.
- Stadt Bern (2014). *Pädagogisches Konzept 2014: Tagesstätten für Kinder und Jugendliche der Stadt Bern*. Bern: Stadt Bern, Jugendamt.
- Stadt Luzern (2015). *Monitoringbericht Kinderbetreuung Stadt Luzern*. Luzern: Stadt Luzern, Kinder Jugend Familie.
- Stadt Zürich (2015). *Report Kinderbetreuung: Leistungen 2014*. Zürich: Stadt Zürich, Sozialdepartement.
- Stadt Zürich (2016). *Sicherung der pädagogischen Betreuungsqualität im Geschäftsbereich Kinderbetreuung – Konzept*. Zürich: Stadt Zürich, Soziale Einrichtungen und Betriebe. Téléchargé le 28.02.2017 sur <https://www.stadt-zuerich.ch/content/dam/stzh/sd/Deutsch/Kinderbetreuung-ML/Publikationen%20und%20Broschueren/Schwerpunktthemen/03%20Sicherung%20der%20p%c3%a4dagogischen%20Betreuungsqualit%c3%a4t.pdf>
- Stamm, M., Burger, K., Brandenburg, K., Edelmann, D., Holzinger-Neulinger, M., Mayr, K., Müller, C., Negrini, L. & Wetzel, M. (2011). *Integrationsförderung im Frühbereich: Was Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung (FBBE) benötigt, damit sie dem Anspruch an Integration gerecht werden kann*. Freiburg (CH): Universität Freiburg.
- Stamm, M., Brandenburg, K., Knoll, A., Negrini, L. & Sabini, S. (2012). *FRANZ – Früher an die Bildung – erfolgreicher in die Zukunft? Familiäre Aufwuchsbedingungen, familienergänzende Betreuung und kindliche Entwicklung*. Freiburg (CH): Universität Freiburg.
- Stamm, M., Reinwand, V., Burger, K., Schmid, K., Viehhauser, M. & Muheim, V. (2009). *Frühkindliche Bildung in der Schweiz: Eine Grundlagenstudie im Auftrag der Schweizerischen UNESCO-Kommission*. Freiburg (CH): Universität Freiburg, Departement Erziehungswissenschaften.
- Stern, S., Gschwend, E., Iten, R., Bütler, M., & Ramsden, A. (2016). *Whitepaper zu den Kosten und Nutzen einer Politik der frühen Kindheit*. Zürich: Jacobs Foundation.
- Stern, S., Schwab Cammarano, S. & De Rocchi, A. (2016). *Kantonale Strategien und Koordinationsansätze im Bereich der FBBE Bestandsaufnahme bei den Kantonen*. Zürich: INFRAS.
- Stern, S., Schultheiss, A., Fliedner, J., Iten, R. & Felfe, C. (2015). *Analyse der Vollkosten und der Finanzierung von Krippenplätzen in Deutschland, Frankreich und Österreich im Vergleich zur Schweiz. Schlussbericht*. Zürich; St. Gallen: INFRAS/SEW.
- Stern, S., Tassinari, S., Walther, U., North, N. & Iten, R. (2012). *Situationsanalyse zur frühen Förderung in kleinen und mittleren Städten der Schweiz*. Im Auftrag der Jacobs Foundation. Zürich: INFRAS.
- UNICEF (2008). *The child care transition. A league table of early childhood education and care in economically advanced countries*. Florence: UNICEF Innocenti Research Centre.
- Urban, M., Vandenbroeck, M., Van Laere, K., Lazzari, A. & Peeters, J. (2012). Towards competent systems in early childhood education and care: Implications for policy and practice. *European Journal of Education*, 47 (4), 508–526.
- Vandenbroeck, M. (2015). *Integration, continuity and alignment*. Téléchargé le 17 janvier 2017 sur http://www.europe-kbf.eu/~media/Europe/TFIEY/TFIEY-5_PP/Michel-Vandenbroeck.pdf
- Vatter, A., Sager, F., Ledermann, S. & Zollinger, L. (2004). *Familienpolitik auf Bundesebene*. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen (BSV).
- vpod (2004). *Familienergänzende Tagesbetreuung für Kinder: Anforderungen an Qualität, Arbeitsbedingungen und Ausbildung*. Zürich: vpod.
- Wustmann Seiler, C. & Simoni, H. (2012). *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*. Une réalisation de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extra-familial. Zurich: MMI.

Jacobs Foundation

Seefeldquai 17
Case postale
CH-8034 Zurich

www.jacobsfoundation.org